

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE

- Total : 56** L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell - 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 39** Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Thierry BATTESTI ; Faten BENAHMED ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Constant LEKIBY ; JeanClaude- LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET
- Représentés : 14** Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Gaëlle BOUGEROL représentée par Nicole LAMOTH ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Valérie DOLLFUS représentée par Muriel MOISSON ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gilles CARBONNET ; Bruno GALLIER représenté par Valérie RAGOT ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Colette KOEBERLE représentée par Thomas CHAZAL ; Klerwi LANDRAU représentée par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU NUSBAUM représentée par Jean-Claude LE ROUX ; Aly SALL représenté par Françoise NICOLAS ; Fouad SARI représenté par Gabin ABENA
- Absents : 03** Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Marie-Hélène EUVRARD

2025-106

SECRETAIRE DE SEANCE
Thomas CHAZAL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télécours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 17/12/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

DELIBERATION

2025-106	DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10, L2312-1 et D2312-3,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

CONSIDERANT que doit être présenté par le Président, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion de la dette, l'évolution de l'épargne ainsi que la structure des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT la présentation du rapport d'orientations budgétaires faite par Monsieur Romain Colas, Vice-président délégué aux Finances de la CAVYVS,

CONSIDERANT les débats qui s'en sont suivis,

CONSIDERANT que le rapport, une fois examiné par l'assemblée délibérante, est mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1^{er} : DONNE ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatif au Budget annexe d'eau potable, pour l'année 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#